



Travail egal salaire egal?

Par **garrido_old**, le **17/11/2007** à **18:25**

bonjour,

Après la démission de ma responsable le 23/12/06 (AM) je me suis retrouvé à son poste étant sa seconde pendant 5 ans.

J'ai la responsabilité d'une équipe de 7 personnes et les mêmes objectifs que mes collègues responsables dans d'autres départements 12 bureaux. J'arrive en pôle position seconde de ma région sur les résultats et une progression de 150%.

Je fais fonction de responsable et j'arrive au bout d'un an sans avoir obtenu le statut AM ni les avantages de rémunérations.

Travail égal, salaire égal ont-ils le droit de me refuser de passer AM sachant que je remplis toutes les fonctions ? Quel recours j'ai ?

Merci

Cordialement

Mag